



# Autour de nous...

## Serge Dolik , un visage bien connu des propriétaires privés haut-rhinois

*Serge Dolik, technicien forestier à la D.D.A.F. du Haut-Rhin est bien connu des forestiers privés. Il a souvent œuvré à leur côté.*



Photo : Thierry Bouchheid

### Un partenariat qui porte ses fruits !

Cette formule résume bien le travail de Serge Dolik en forêt privée. Les exemples de collaboration sont nombreux et les réussites s'additionnent. «J'ai travaillé en étroite liaison avec Pascal Ancel et Daniel Wohlhuter pour réaliser des routes forestières. Nous avons réussi à créer une vraie synergie entre le CRPF, la Chambre d'Agriculture et l'Administration. Notre bilan est d'ailleurs plutôt positif avec 14 associations syndicales qui regroupent 1.935 propriétaires forestiers, pour près de 70 km de chemin. Souvent, nous nous arrangeons pour intégrer dans ces projets une partie de forêt communale afin de bénéficier du soutien du Maire et de l'ONF. Par expérience, ça aide » nous explique Serge Dolik, un brin nostalgique de cette période pionnière.

### Tempête et conséquences...

Depuis, ses fonctions ont évolué et pris une orientation particulière en 1999. «Je m'occupe désormais principalement -tempête oblige- de l'octroi des subventions. Cette tâche, au sein de la D.D.A.F., a considérablement augmenté notre charge de travail. A titre d'exemple, l'Etat a déboursé 15 millions d'euros pour le département du Haut-Rhin entre 2000 et 2006 pour faire face à cette situation de crise : subventions, aides budgétaires aux communes et prêts.

Je tiens à rappeler aux forestiers privés que ces crédits "tempête" courent encore

jusqu'en 2010» précise le technicien de la D.D.A.F. Par un communiqué de presse, M. Bussereau, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche s'est en effet engagé à abonder le plan chablis jusqu'à sa clôture.

### Autres aides... avec garantie de gestion durable

A ces aides «tempête », il convient d'ajouter une autre ligne budgétaire. L'ensemble des subventions dans le Haut Rhin pour l'année 2007 sera d'un montant équivalent à celui de 2006, toutes forêts confondues. Actuellement, les montants et les modalités d'attribution sont en cours de négociation au sein du nouveau contrat de plan Etat-Région 2007-2013. Cependant, 3 axes émergent déjà clairement :

- un axe mécanisation forestière
- un axe sur l'investissement non productif en forêt ; il concerne le dossier Natura 2000 et s'ajoute aux dispositifs existants
- un troisième axe qui comprend le plan chablis, la desserte forestière et l'investissement forestier.

Comme précédemment, il faudra respecter certaines règles du jeu. Il sera demandé, en contrepartie de l'attribution d'une subvention, une garantie de gestion durable, c'est-à-dire un plan simple de gestion, volontaire ou non, ou une adhésion au code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

De même pour la desserte forestière, les subventions ne pourront plus être accordées au coup par coup. Elles seront attribuées à des projets intégrés dans l'aménagement du territoire, qui devront tenir compte de certains critères environnementaux, comme le paysage, ou Natura 2000... Pour simplifier, ces projets de desserte, collectifs ou individuels, devront être référencés dans un Schéma Directeur de Dessertes Forestières. Pour l'investissement forestier, la déclinaison

régionale reste encore à définir. «Là encore, plusieurs pistes sont envisagées. Nous allons d'une part continuer à soutenir l'amélioration des peuplements constitués par des aides aux dépressages, aux tailles de formation, aux élagages... Nous mettrons également des moyens afin d'encourager la gestion des peuplements irréguliers et la conception des plans simples de gestion» affirme Serge Dolik.

Cette année 2007 devrait également voir apparaître à travers Natura 2000, une nouvelle source de financement pour les forestiers privés. «De quoi se réconcilier avec cette Directive tant décriée ! L'octroi d'une subvention, ou une déduction fiscale (impôt foncier non bâti) est possible après signature de la charte, voire d'un contrat « estampillé » Natura 2000. Actuellement, 11 contrats ont déjà été signés avec des communes pour un montant global de 170.000 €. Cela fait réfléchir...» précise le technicien de la D.D.A.F. du Haut-Rhin.

2007 sera également l'année du retour à la création de chemins. Ils sont indispensables à la mobilisation des bois dans les massifs morcelés et à la valorisation des forêts privées, grandes ou petites. Et les projets ne manquent pas si l'on se fie aux deux schémas de desserte en cours de réalisation.

Thierry Bouchheid - CRPF

Le service nature et forêt, qui fait partie de la Sous-Direction Environnement, est dirigé par Marc Levaufré. Il a pris ses fonctions dans le Haut-Rhin en mars 2006. Il officiait dans les DOM-TOM à Mayotte. Ce service a la responsabilité des dossiers de défrichement, des PSG, des subventions forestières, de Natura 2000, des mesures de protection réglementaire, de la chasse et de l'équilibre faune-flore.



Un travail en commun !

Photo : Thierry Bouchheid